

PROCES VERBAL

De l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

ASSEMBLEE DU 21 SEPTEMBRE 2023
20h00, Salle polyvalente, collège du Fey, Moudon

Présents : voir liste de présence annexée

Excusés :

Mme Ischer Nathalie	Députée de la Municipalité d'Hermenches
Mme Pfister-Medina Aurelia	Députée démissionnaire du Conseil de Lucens
Mme Delessert Nathalie	Députée du Conseil de Lucens
M. Duc Georges-Alexandre	Président du Conseil intercommunal
M. Iseni Avni	Député suppléant du Conseil de Moudon
M. Rouzeau David	Député démissionnaire de la Municipalité de Dompierre

Non excusés :

Mme Bula Béatrice	Députée du Conseil de Curtilles
M. Falk Gregory	Député suppléant du Conseil de Curtilles
Mme Antunes Daisy	Députée suppléante du Conseil de Moudon

A 20h00, **M. Jacky Chabloz, Vice-Président**, ouvre la séance. Les membres du Conseil excusés valablement sont nommés.

La secrétaire procède à l'appel. 32 membres sont présents et 11 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, M. Chabloz déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

Le Vice-Président informe que l'ordre du jour a dû être modifié suite au dépôt d'une motion ainsi que deux postes démissionnaires.

M. Serge Demierre, délégué de la commune de Moudon fait remarquer que la motion aurait dû être visible avant le Conseil afin de pouvoir en prendre connaissance. **M. J. Chabloz** explique qu'en ce qui concerne la commune de Lucens une motion peut être déposée le soir même.

Voici l'ordre du jour modifié et accepté tel que présenté :

1. PV de la séance du 11 mai 2023
2. Courrier
3. Assermentation(s)
4. Communications du bureau
5. Election d'un membre du Comité de direction
 - 5.1 Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion
 - 5.2 Election d'un scrutateur suppléant
6. Communications du Comité de direction
7. Préavis 4-2023 – Budget 2024
8. Motion de Mme Marie-José Delacrétaz
9. Divers et propositions individuelles
10. Dates des prochaines séances

1. PV de la séance du 11 mai 2023

Le PV était accessible sur le site intranet. Il est approuvé par tous les membres.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 est **accepté** à l'unanimité.

2. Courrier

Le bureau a reçu 3 démissions : 2 membres du Conseil et 1 membre suppléant à la Cogefin, ainsi qu'une copie d'un courrier du Conseil d'établissement concernant une demande de révision du budget dédié aux camps/sorties pour les établissements scolaires primaires et secondaires. Ce courrier est lu par le Vice-Président aux membres du Conseil à titre d'information.

M. Vincent Bessard, Codir, informe que la somme a été intégrée au budget 2024.

Pour répondre à la question de **M. Diego Falk**, délégué de la commune de Curtilles, les camps sont financés en partie par les communes et non par le canton.

3. Assermentations

Monsieur le Vice-Président assermente 1 déléguée :

- Mme Corinne Maeder Tenthorey

4. Communications du Bureau

Mme Marie José Delacrétaz qui était suppléante de Mme Aurélia Pfister-Medina, démissionnaire, devient membre du Conseil.

Mme Corinne Maeder Tenthorey qui était suppléante de M. David Rouzeau, démissionnaire, devient également membre du Conseil.

M. Valentin Gottraux qui était scrutateur suppléant devient scrutateur en remplacement de M. D. Rouzeau démissionnaire.

5. Election d'un membre du Comité de direction

M. Didier Fiaux, délégué de la commune d'Hermenches présente la candidature de M. Eric Roussel en remplacement de M. Yannick Gauthy.

Sans autre proposition, **M. Eric Roussel** est élu tacitement.

5.1 Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion

Malgré les encouragements du Vice-Président, aucun membre ne se propose. L'élection d'un membre suppléant à la Commission de gestion est reportée au prochain ordre du jour. M. Chablot se recommande auprès du Conseil d'y réfléchir afin de proposer une personne lors de la prochaine séance.

5.2 Election d'un scrutateur suppléant

Mme Christine Gonus, déléguée de la commune de Chavannes se propose. Sans autre proposition, elle est élue tacitement.

6. Communications du Comité de direction

M. Vincent Bessard informe de l'avancement des travaux du nouveau collège de Lucens, le planning est tenu.

Les tableaux interactifs ont été installés et le corps enseignant est très satisfait.

7. Préavis 04-2023 – Budget 2024

Le Vice-Président donne la parole à M. Cédric Crausaz rapporteur de la Commission de gestion pour la lecture du rapport au complet avant l'ouverture de la discussion dicastère par dicastère.

1. Administration générale

M. André Zimmermann, délégué de la commune de Moudon, se questionne sur le compte 110.3183.00 frais informatiques qui est en très forte augmentation entre les comptes 2022 et le budget 2024. **M. Jean-Philippe Steck**, Codir, précise que certains éléments étaient déjà comptés et validés sur le budget 2023, la comparaison entre les comptes 2022 et le budget 2024 ne peut être faite. Il y a eu également un changement de prestataire informatique comprenant une mise à niveau de certaines choses.

M. Didier Fiaux, délégué de la commune d'Hermenches, constate une grosse augmentation de salaires et de charges dans la caisse de pension. **M. Cédric Crausaz** explique que cela provient de la révision du règlement du personnel comme mentionné sur le rapport de commission.

M. Sébastien Jung rajoute que le Codir avait pour objectif de proposer ce règlement du personnel mais que le préavis n'a pas pu être prêt pour ce présent Conseil.

2. Finances

La parole n'est pas demandée.

3. Bâtiments

M. André Zimmermann évoque que le compte 356.3123.00 achat d'électricité est conforme au budget 2024 par rapport au budget 2023 mais s'étonne de l'augmentation de CHF 19'000.00 à CHF 40'000.00 entre 2022 et 2023. Est-ce dû à l'augmentation du coût de l'électricité. **M. Sébastien Jung** répond que lors de l'établissement du budget 2023 tous les éléments sur les coûts de l'énergie n'étant pas connus, le Codir a été un peu trop conservateur. **M. Vincent Bessard** indique que le montant 2023 qui s'est révélé au final trop haut a malgré tout été maintenu pour 2024 en raison des nouvelles augmentations annoncées.

5. Instruction publique

M. André Zimmermann s'étonne de la très forte augmentation du compte 510.3116.00 achat petit matériel. **M. Jean-Philippe Steck** informe que le budget n'est pas une estimation mais est déterminé par rapport à un inventaire représentant les demandes de renouvellements des 2 établissements.

7. Affaires sociales

Mme Christine Gonus, déléguée de la commune de Chavannes relève qu'en ce qui concerne le compte 714.3131.0 le prix du repas facturé par le nouveau prestataire Kidelis a diminué de CHF 1.- par rapport au prestataire précédent, soit CHF 7.50 alors que les parents continuent de payer CHF 10.-. De même pour les repas pris à la cantine, le prix de CHF 6.50 avec la subvention reste inchangé. Elle s'étonne que cette diminution de prix ne soit pas reportée sur le prix facturé aux parents.

M. Sébastien Jung explique que pour les UAPE la réflexion de baisser le prix s'est posée mais la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) qui subventionne ces repas refuse que le prix ne soit pas le même sur tout le réseau. Baisser le prix impliquerait la perte de la subvention.

M. Sascha Kopp explique qu'en ce qui concerne le réfectoire le prix total du repas se monte à CHF 9.50 et qu'il n'y aura pas de diminution de prix facturé aux parents.

Mme Gabrielle Santos, déléguée de la commune de Prévonloup propose d'améliorer la qualité des produits servis pour compenser cette différence de prix.

M. Sébastien Jung informe que l'appel d'offre exigeait une qualité nutritive, la société Kidelis n'a pas uniquement été choisie par rapport au prix. Des contacts réguliers ont lieu avec la société Kidelis afin d'améliorer la situation après des retours précis demandés auprès des directrices.

Pour répondre à Mme Christine Gonus, **M. Sébastien Jung** informe que la durée du mandat avec la société Kidelis est de 5 ans et que les requêtes en tant que parents sont à adresser au secrétariat de l'AISMLE.

Comptes par nature

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 21 septembre 2023,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- d'approuver le budget 2024 présentant un excédent de charges de **CHF 8'681'098.00** à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'élève entre les communes membres pour la partie scolaire,
- d'approuver le budget 2024 présentant un excédent de charges de **CHF 1'217'728.00** concernant les UAPE, à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'utilisation entre les communes membres pour la partie parascolaire.

8. Motion de Mme Marie-José Delacrétaz

Le Vice-Président donne la parole à Mme Marie-José Delacrétaz pour la lecture de sa motion demandant une étude afin de répertorier de manière exhaustive tous les terrains ou bâtiments des communes membres de l'AISMLE susceptibles d'être utilisés pour la mise à disposition d'infrastructures scolaires supplémentaires dans les 10 ans à venir.

La discussion est ouverte.

M. Serge Demierre, délégué de la commune de Moudon, ne voit pas l'intérêt de demander à toutes les communes d'inventorier leur terrain, car il n'y a pas de possibilité d'ouverture de classe, cela concerne uniquement les communes de Moudon et Lucens. **Mme Marie-José Delacrétaz** ne voulait pas restreindre sa motion à certaines communes. Elle s'inquiète du futur, car en ce qui concerne Lucens, il ne reste actuellement plus qu'un seul terrain en zone artisanale.

M. Diego Falk, délégué de la commune de Curtilles rappelle qu'une étude démographique pour les 15 prochaines années avait été faite avant la construction du collège de Lucens et demande au Codir de parler de cette étude.

M. Roger Muller, Codir, confirme que l'étude a été faite mais n'a pas apporté le résultat auquel le Codir s'attendait. Le résultat d'ici 2030 est de 5 ou 6 classes supplémentaires. Cela s'explique par le départ de grandes volées et la volonté de regrouper un certain nombre de classe qui pourrait amener à la construction d'un collège de plus petite ampleur que l'établissement du Fey ainsi que d'une éventuelle salle de gym. La réflexion est en cours.

Mme Françoise Crausaz, déléguée de la commune de Chavannes a pour mission de demander des chiffres à long terme en rapport avec l'augmentation du plafond d'endettement.

M. Patrick Gavillet, délégué de la commune de Lucens, parle pour la commune de Lucens pour laquelle la question des écoles va devenir primordiale. Il s'inquiète très fortement des besoins en terrain car il ne reste qu'un seul terrain à ce jour à Lucens. Selon les propos de M. Muller, pour le Codir il n'y a pas besoin de grandes constructions jusqu'en 2030.

Le collège qui se construit actuellement à Lucens sera certainement plein d'ici 5 ans. Si des salles de classes devaient être rajoutées il faudrait également ajouter une salle de gym. S'il n'y a plus de terrain, il est impératif de commencer au plus vite les démarches pour dézoner.

M. Roger Muller rajoute que selon la projection il n'y a effectivement pas besoin de grandes constructions jusqu'en 2030. Il n'y a pas de terrain à profusion à Moudon mais des possibilités d'extension. Si en 2035 des besoins se manifestent pour la construction d'un collège du même genre que le collège du Fey, des terrains seraient alors nécessaires soit à Moudon ou à Lucens. La question se pose s'il est possible de garder des terrains jusqu'en 2035.

M. Patrick Gavillet rajoute que 2030 est dans 7 ans ! A Lucens il faut 4 ans pour changer l'affectation d'un terrain et environ 2 ans pour préparer le projet.

M. Diego Falk, délégué de la commune de Curtilles se réfère à une récente discussion avec Mme Christelle Luisier, Conseillère d'Etat, concernant les changements d'affectation et pense que si une demande est adressée au Conseil d'Etat pour un changement d'affectation en ce qui concerne le terrain de la commune de Lucens en vue de la construction d'un collège, une telle demande devrait être acceptée.

M. Vincent Bessard rajoute que changer une zone artisanale en école devrait pouvoir être possible, en revanche dézoner du terrain agricole s'avère beaucoup plus compliqué.

Mme Olga Collados Andrade, déléguée de la commune de Lucens estime qu'une vision à 7 ans est déjà trop courte et que cela n'a aucun sens. La motion est très pertinente car elle permettrait d'avancer et d'avoir une vision des terrains qui pourraient être réservables. Des études démographiques sur le plus long terme devraient être faites.

M. Yannick Gauthey informe que la planification ne se fait pas sur les 7 ans à venir mais qu'une analyse des paramètres est faite systématiquement à chaque discussion du Codir concernant le futur. Propos appuyés par **MM. Vincent Bessard** et **Jean-Philippe Steck**. Le marché immobilier est très fluctuant, faire des prévisions à 15 ans est difficile étant donné que les élèves ne sont pas encore nés.

M David Sudan, délégué de la commune de Lucens relève l'inquiétude générale remarquée au sein du conseil communal de Lucens. Les parents d'élèves sont inquiets en voyant les multiples constructions d'habitations en cours, ce qui engendrera une augmentation de la population donc de parents de futurs élèves. Ces parents ou conseillers communaux savent que Lucens a un terrain mais ne connaissent pas la situation des autres communes de l'AISMLE notamment pour Moudon, M. Sudan se fait donc le porte-parole pour demander au Codir de rassurer.

M. Roger Muller peut rassurer. Cela ne posera pas de problème de faire un inventaire pour ce qui concerne la commune de Moudon en fonction de ce qui est demandé dans la motion. Il est cependant difficile de faire des projections car tout est en perpétuel mouvement, voir imprévisible. L'arrivée de migrants qui imposent de trouver des solutions au coup par coup et trouver rapidement des locaux en est un exemple. Des réflexions sont faites très régulièrement. L'idéal serait de faire des projections tous les 2 ans.

M. Diego Falk, propose de transformer cette motion en quelque chose de plus précis sachant qu'il y a un terrain à Lucens et des possibilités à Moudon et ainsi faire des projections uniquement avec les municipalités concernées. Il est rejoint dans ses propos par M. Jean-François Détraz.

Mme Marie-José Delacrétaz relève que la motion demande d'établir une liste des terrains, uniquement un inventaire, sans faire de projection.

S'en suit une discussion sur les taux d'enclassement et des prévisions difficiles à faire.

Mme Camille Proust, déléguée de la commune de Lucens rappelle que la motion demande de lister et non de faire une étude démographique.

M. Patrick Gavillet résume que cela concerne par les faits uniquement Moudon et Lucens.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

L'envoi de la motion au Codir est mis au vote à main levée.

L'envoi de la motion au Codir est **accepté** par 23 oui, 4 non, 5 abstentions.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Camille Proust souhaite connaître l'évolution de son postulat déposé au mois de mai 2022 concernant l'ouverture des UAPE pendant les vacances.

M. Sébastien Jung informe qu'un sondage a été fait auprès des parents. Il en résulte une forte demande pour 4 semaines d'ouverture pendant les vacances, soit 1 des 2 semaines de Pâques, 1 semaine en juillet, 1 semaine en août et 1 des 2 semaines d'octobre. Un préavis pour 4 semaines d'ouverture est en préparation avec pour ambition d'être présenté lors du prochain conseil intercommunal.

Mme Camille Proust s'inquiète du laps de temps entre l'arrivée à Lucens des élèves qui prennent le bus et la sonnerie du début de l'école. Ces jeunes élèves se retrouvent dans la cour sans surveillance pendant 10 à 15 minutes. Selon l'association vaudoise des parents d'élèves, du moment où l'enfant entre dans le bus et que la cloche sonne, il est sous la responsabilité de la commune, ainsi que dès la fin des cours et jusqu'à ce que le bus le dépose dans son village. A Lucens c'est donc 10 à 15 minutes où l'enfant se retrouve sans surveillance.

M. Sébastien Jung explique qu'en ce qui concerne Lucens, il n'y a effectivement pas d'adulte responsable présent lorsque les élèves sortent du bus mais que la zone est sécurisée. Le nombre de minutes où l'enfant est sans surveillance n'est pas énorme.

M. Yannick Gauthey complète en ce qui concerne Moudon. Les patrouilleurs scolaires ont un regard mais cela ne fait pas partie de leur fonction. Le temps a été réduit entre l'arrivée en bus et la sonnerie, l'accès au collège est sécurisé. Il faut être conscient qu'une surveillance impliquerait aussi des coûts.

M. Diego Falk témoigne d'un fait qui s'est passé dans un espace dit sécurisé : son fils s'est fait agresser à l'école à Lucens 1x dans la cour et 1x en attendant le bus. Ce qui reviendrait à dire que c'est 1x la faute de l'école car cela s'est passé pendant la récréation et 1x de l'AISMLE car pendant l'attente du bus !

Mme Gabrielle Santos, déléguée de la commune de Prévonloup estime qu'il est difficile de demander à un jeune enfant de se responsabiliser. Il y a besoin de surveillance, celle-ci existe lors de la récréation pourquoi pas à l'arrêt de bus.

Mme Nicole Egli Anthonioz relate que pour la commune de Moudon la surveillance se fait de manière spontanée par les parents qui sont présents sur place.

M. Jean-François Détraz indique que dans le milieu scolaire où il travaille lorsque le temps d'attente dépasse 15 minutes pour des élèves de 1^{ère} à 6^{ème} année, il y a une surveillance. Le problème évoqué semble être un problème socio-éducatif qui amène à des besoins en personnel qui doit être formé ou il devrait être possible de créer une autre manière d'agir. Cette problématique devrait être traitée par le Conseil d'Etablissement.

Mme Christine Gonus, déléguée de la commune de Chavannes prend la parole en tant que Présidente du Conseil d'Etablissement et propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance du CE du mois d'octobre.

M. Jacky Chabloz prend la parole en tant que chauffeur scolaire à Lucens et précise qu'il y a moins de risque pour les enfants sortant du bus et cheminant en direction de la cour que par le va et vient des véhicules des parents venant amener leur enfant en voiture privée.

Mme Gabrielle Santos, souhaite savoir si un médecin scolaire a pu être recruté pour Moudon et qu'en est-il en ce qui concerne la relève prochaine du médecin scolaire à Lucens. **M. Vincent Bessard** informe que malgré les recherches il n'y a pas de médecin scolaire à Moudon actuellement. Le Codir va contacter le canton pour trouver une solution. **M. Yannick Gauthey** informe que le Codir a également pensé à demander une assistance de l'Hôpital Intercantonal de la Broye. Mme Santos rend attentif à ce que la personne engagée ait des compétences en pédiatrie.

Mme Laetitia Seitenfus, membre du Conseil d'Etablissement retrace ce qui se discute au sein du CE. Elle informe que suite à une conférence qui a eu lieu en 2022 concernant l'impact des écrans sur les élèves et au vu de l'effectif peu nombreux de parents présents à cette conférence, le CE s'est posé la question de savoir comment attirer l'attention sur cet important problème d'impact des écrans. Le CE s'est alors adressé à des professionnels afin de mettre sur pied des ateliers ludiques et instructifs d'une durée d'une heure trente. Ces ateliers débiteront cette année avec l'espoir que cela devienne pérenne étant donné que cela est compté au budget. En réponse à la question de M. Elias Traby, délégué de la commune de Moudon, ces ateliers auront lieu dans toutes les classes des élèves de 10-11 ans.

Le **Vice-Président** informe qu'un point « communications du Conseil d'Etablissement » figurera dorénavant à l'ordre du jour de chaque conseil.

10. Dates des prochaines séances

Le prochain Conseil intercommunal concernant les comptes est fixé au 23 mai 2024.

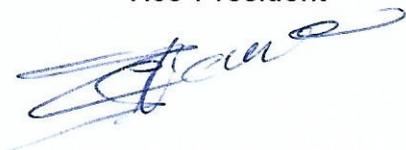
La date retenue pour les séances de commission est le 7 mai 2024.

Le Conseil intercommunal concernant le budget 2025 est prévu le 26 septembre 2024.

Monsieur le Vice-Président souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée aux personnes présentes. Il lève la séance à 22h05.

Ainsi fait à Moudon, le 21 septembre 2023

Jacky Chabloz
Vice-Président



Anne-Marie Paccaud
Secrétaire

